



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 10 mai 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Stéphane LE FOLL réunit les représentants de la viticulture pour évoquer les enjeux d'avenir de la filière**

—

Attaché à ce que la production de vin française consolide son statut d'acteur majeur de la scène mondiale viticole, Stéphane LE FOLL a réuni hier les représentants de la viticulture et du négoce pour aborder les enjeux d'avenir du secteur et les mesures structurelles à mettre en place. A cette occasion, le ministre a souligné la bonne organisation de la filière viticole ainsi que son engagement pour relever collectivement les défis.

Stéphane LE FOLL a en particulier salué l'ambition du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble initiée par le CNIV avec l'appui de FranceAgriMer. Partageant les ambitions de ce plan qui vise à garantir la pérennité du vignoble sur le long terme, le ministre a décidé de confier aux professionnels la responsabilité d'une action thématique transversale sur le CASDAR. Cette dernière permettra de regrouper l'ensemble des crédits dédiés à la recherche contre le dépérissement, afin d'accroître l'efficacité des fonds mobilisés au travers d'un pilotage unique. Pour accompagner cette dynamique, Stéphane LE FOLL a par ailleurs annoncé le déblocage de 1,5 M€ de crédits de l'Etat.

A l'échelle européenne, le ministre a renouvelé son engagement de défendre les spécificités du secteur viticole. Il veillera ainsi à ce que l'exercice de simplification de la réglementation viticole engagé par la Commission européenne ne remette pas en cause les outils de gestion dont dispose la filière. Par ailleurs, à l'instar des professionnels, le ministre a pour ambition de conserver dans la prochaine PAC un programme national viticole, qui permet de financer des mesures structurantes sur le premier pilier. Enfin, le ministre a rappelé que dans le cadre des négociations commerciales internationales, en particulier avec les Etats-Unis, la défense des indications géographiques faisait partie des lignes rouges sur lesquels le gouvernement français ne transigerait pas.

En conclusion, Stéphane LE FOLL a de nouveau salué le travail mené conjointement entre les professionnels, l'INAO, FranceAgriMer et les services du ministère de l'agriculture, qui a permis la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du nouveau dispositif d'autorisations de plantation, avec une gouvernance rénovée. Le ministre a rappelé l'importance que l'ensemble de la filière soit impliquée dans la gouvernance de ces outils de régulation économique, afin que les décisions prises permettent de saisir toutes les opportunités de croissance.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture